

DEPARTEMENT : ESSONNE
ARRONDISSEMENT : EVRY
CANTON : MILLY la FORET
COMMUNE : BOIGNEVILLE

Nombre de Membres
afférents au Conseil municipal : 11
Présents : 9
Votants : 10
date de convocation : 07/03/2014
date d'affichage : 20/03/2014

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2014

L'An deux mil quatorze le 14 mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT Maire ;

Présents : Mr Boussaingault, Mr Dampierre, Mr Destouches, Mme Bernard, Mr Grenouilleau, Mr Manset, Mme Nioche, Mr Rouits, Mr Vallée

Absent représenté : Mr Peureau représenté par Mr Destouches

Absent : Mme Christophe

Secrétaire de séance : Monsieur VALLEE Sébastien

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31/01/2014
2. Compte administratif 2013
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013
4. Compte de gestion 2013
5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2014
6. Budget primitif 2014
7. Adhésion au groupement de commande initié par le CIG pour la dématérialisation des procédures 2015 / 2018
8. Questions diverses.

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 31 janvier 2014

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2014 est adopté à l'UNANIMITE;

2. Compte administratif 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les résultats du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2013.

Monsieur le Maire remet ensuite la présidence de l'assemblée à Monsieur DAMPIERRE, premier adjoint et quitte la salle.

Vu le Code général des collectivités,

Vu le rapport du Président,

Vu toutes les pièces utiles,

Considérant la situation comptable au 31 décembre 2013, à savoir :

BUDGET COMMUNAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement Exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013	Reste à réaliser Dépenses	Reste à réaliser Recettes	Résultat final
Investissement	-39 334.05		-177 401.41	-216 735.46	-33 624.00	269 485.00	19 125.54
Fonctionnement	227 554.92		57608.72	285 163.64	0.00	0.00	285 163.64
TOTAL	188 220.87	0.00	-119 792.69	68 428.18	-33 624.00	269 485.00	304 289.18

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE **APPROUVE**, le compte administratif 2013 tel que présenté.

3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2013,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Compte R.1068 : 0.00 €
- Compte R.002 : + 285 163.64 €

INSCRIT un déficit reporté :

- Compte D.002 : - 216735.46 €

4. Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les résultats de gestion établi par Madame le receveur municipal pour l'exercice 2013 et fait observer que ceux-ci concordent rigoureusement avec les résultats du compte administratif.

Vu le rapport du Maire,
Vu toutes les pièces utiles,
Considérant la situation comptable au 31 décembre 2013, à savoir :

BUDGET COMMUNAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement Exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-39 334.05		-177 401.41	-216 735.46
Fonctionnement	227 554.92		57608.72	285 163.64
TOTAL	188 220.87	0.00	-119 792.69	68 428.18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE
ADMET le compte de gestion 2013 établi par Madame le Receveur municipal.

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et précise qu'à taux constants les produits attendus seraient de 198 416 €. Il considère que la fiscalité est trop lourde et pénalisante pour les citoyens et qu'il convient d'alléger, autant que faire se peut, la fiscalité locale afin d'aider les ménages à regagner du pouvoir d'achat.

Il propose une baisse des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2014 pour un produit fiscal attendu s'élevant à 193 063 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire qui consiste à appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 0.973021 au taux de référence 2014

FIXE les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2014, comme suit :

Taxe d'habitation : 12.97 %
Taxe Foncière Bâtie : 6.48 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 31.52 %
CFE : 17.37 %

PRECISE que la somme de **8 708,89 €** représentant la participation de la commune au SIARCE est fiscalisée et n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à percevoir par la commune.

6. Budget primitif 2014

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

VU le projet de budget primitif 2014 proposé par le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOPTE le budget primitif 2014 équilibré ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 758 833.50 €
- Recettes : 758 833.50 €

Section d'investissement

- Dépenses : 539 467.84 €
- Recettes : 539 467.84 €

7. Adhésion au groupement de commande initié par le CIG pour la dématérialisation des procédures 2015 / 2018

Monsieur le Maire explique l'obligation pour les collectivités de dématérialiser les flux comptables, les procédures de marchés publics et de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité et ce au 01/01/2015, date butoir.

Le Centre de Gestion de la Grande Couronne (CIG), auprès duquel notre collectivité est affiliée, propose une nouvelle démarche collective visant à permettre aux collectivités de la Grande Couronne et de la Région Centre, d'accéder à des plateformes de dématérialisation. Ainsi, un groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures coordonnée par le CIG, doit être prochainement constitué pour la période 2015 / 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition du CIG pour mutualiser les commandes pour la dématérialisation des procédures,

Considérant l'opportunité d'être accompagné pour la mise en norme des procédures administratives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

ACCEPTE d'adhérer au groupement de commandes « dématérialisation des procédures pour la période 2015/2018 » initié par le Centre de Gestion de la Grande Couronne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et entreprendre les démarches nécessaires à notre adhésion.

Séance levée à 22 h 00

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT